

ACE GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 Euros
Siège social : Rue des Frères Lumière Zone Industrielle 57200 SARREGUEMINES
389 193 830 RCS SARREGUEMINES

92 8 315

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2005

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE
DE SARREGUEMINES
Date du dépôt 19 AVR. 2005
Numéro A.378
Le Greffier :

L'an deux mil cinq, et le 31 mars, à 18 heures, les associés de ACE GROUP, Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 Euros, dont le siège social est Rue des Frères Lumière Zone Industrielle à (57200) SARREGUEMINES, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SARREGUEMINES sous le numéro 389 193 830, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée par le Président.

L'Assemblée est ouverte sous la Présidence de Monsieur Michel EHRMANN, Président.

Il est procédé à l'émargement de la feuille de présence, sous le contrôle du Président, qui, après l'avoir arrêtée, constate que la majorité exigée par les statuts est atteinte.

L'Assemblée est donc régulièrement réunie et en mesure de statuer sur les questions à l'ordre du jour.

Puis, l'ordre du jour suivant est rappelé à l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

1. Nomination du nouveau Président en remplacement de M. Michel EHRMANN, démissionnaire ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après l'indication que les associés ont pu exercer leur droit de communication, conformément aux prescriptions légales et statutaires, le Président expose aux associés le contenu de son rapport.

Les débats sont ensuite ouverts pour permettre aux associés de présenter leurs questions ou observations.

(1)

Après discussions et débats, plus personne ne demandant la parole, le bureau de l'Assemblée décide de passer au vote des résolutions, toutes à l'ordre du jour, qui donne les résultats suivants :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission, à effet du 1^{er} avril 2005, de Monsieur Michel EHRMANN, en sa qualité de Président, le remercie pour les fonctions qu'il a assumées ainsi que pour les services qu'il a rendus à notre société.

Elle décide de nommer, pour son remplacement, en qualité de nouveau Président à effet du 1^{er} avril 2005 :

- Monsieur Alain MICHEL,
Demeurant : 18, rue Abbé Pax à (57200) SARREGUEMINES

Monsieur Alain MICHEL présent, déclare accepter le mandat qui lui est confié et n'avoir aucune incompatibilité pour l'assumer.

L'Assemblée Générale décide en outre que Monsieur Alain MICHEL sera remboursé de ses seuls frais de déplacement et de représentation et ne percevra aucune rémunération jusqu'à décision contraire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des membres de l'Assemblée ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 19 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par les membres du bureau, qui a été signé, après lecture, par les associés.



Pour l'acceptation de fonctions de Président

Pour EHRMANN Luca
Le représentant légal

